Les actionnaires approuvent la distribution conditionnelle en numéraire et en actions Faurecia

Amsterdam, 8 mars 2021 - Stellantis NV (NYSE / MTA / Euronext Paris: STLA) («Stellantis») annonce que l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s’est tenue aujourd'hui a approuvé la distribution conditionnelle (la «Distribution»), suivant une réduction de capital, précédemment annoncée par Stellantis aux détenteurs de ses actions ordinaires jusqu’à 54 297 006 actions ordinaires de Faurecia SE («Faurecia») et jusqu'à 308 millions d'euros en numéraire, soit le produit reçu par Peugeot S.A. de la vente d'actions ordinaires de Faurecia en octobre 2020.

Le paiement de la Distribution reste conditionnel à l'annonce qui devrait avoir lieu dans les prochains jours de la réalisation de certaines formalités de droit néerlandais. En l'absence d'une telle annonce que la distribution est devenue inconditionnelle, aucune Distribution ne sera effectuée.

Des informations supplémentaires relatives à la Distribution ont été mises à disposition dans la section Investisseurs du site internet de Stellantis à l'adresse www.stellantis.com, y compris un document d'information («Information Statement») disponible à l'adresse https://www.stellantis.com/fr/finance/informations-bourse-et-actionnaires/assemblee-generale-extraordinaire-8-mars-2021 et soumis à la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur le formulaire 6-K le 5 mars 2021.

*À propos de Stellantis*

[*Stellantis*](http://www.stellantis.com) *est l’un des leaders mondiaux de l’automobile et un fournisseur de mobilité, guidé par une vision claire : offrir la liberté de circulation avec des solutions de mobilité spécifiques, abordables et fiables. Outre son riche patrimoine et sa présence géographique de premier plan, le Groupe possède des atouts majeurs : une performance durable, une expérience approfondie et un grand nombre de collaborateurs travaillant dans le monde entier. Stellantis tirera parti de son large portefeuille de marques emblématiques, fondées par des visionnaires qui leur ont insufflé passion et esprit de compétition qui résonnent encore aujourd’hui, aussi bien auprès des employés que des clients. Stellantis aspire à devenir le meilleur, et non le plus grand, tout en créant de la valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes ainsi que pour les communautés dans lesquelles il opère.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [@Stellantis](https://twitter.com/stellantis) | [Stellantis](https://www.facebook.com/Stellantis) | [Stellantis](https://www.linkedin.com/company/Stellantis) | [Stellantis](https://www.youtube.com/channel/UCKgSLvI1SYKOTpEToycAz7Q) |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pour plus d’informations, merci de contacter :**

|  |
| --- |
|  |
|

|  |
| --- |
| Claudio D’AMICO: +39 334 7107828 - claudio.damico@stellantis.com |
| Karine DOUET:+33 6 61 64 03 83 -karine.douet@stellantis.com |
| Valérie GILLOT: +33 6 83 92 92 96 - valerie.gillot@stellantis.comShawn MORGAN: +1 248 760 2621 - shawn.morgan@stellantis.com |

www.stellantis.com |

 |

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

*Cette communication contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives incluent notamment des déclarations relatives à des performances financières futures, et les attentes de FCA et PSA (les « Parties ») vis-à-vis de la réalisation de certains résultats ciblés à une date ultérieure ou pour toute période à venir représentent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances des Parties ainsi que sur leurs projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Plusieurs facteurs pourraient entraîner un gros écart entre les résultats réels et ceux anticipés dans la présente, et notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité du Groupe à réussir le lancement de nouveaux produits et à maintenir le volume de véhicules expédiés ; des changements au niveau des marchés financiers internationaux, de l’environnement économique global et de la demande en produits automobiles qui varie en fonction de la conjoncture ; des changements dans les conditions économiques et politiques locales, des changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux ou régionaux ou ciblant spécifiquement le secteur automobile, l’entrée en vigueur de réformes fiscales ou d’autres changements impactant les lois et réglementations fiscales ; la capacité du Groupe à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; la capacité du Groupe à offrir des produits attractifs et innovants ; la capacité du Groupe à développer, fabriquer et vendre des véhicules équipés de technologies de pointe comme l’électrification avancée, la connectivité ou la conduite autonome ; différents types de réclamations, poursuites, enquêtes gouvernementales et autres événements imprévus, y compris des plaintes concernant la fiabilité du produit et sa garantie, et des plaintes, enquêtes et poursuites liées à l’environnement ; des dépenses opérationnelles importantes en lien avec le respect des règlementations environnementales, sanitaires et de sécurité ; la vive concurrence marquant le secteur automobile, susceptible d’augmenter en raison de la fusion ; l’exposition à des insuffisances dans le financement des régimes de prévoyance définis par le Groupe ; la capacité de fournir ou faciliter l’accès à des financements adéquats pour les concessionnaires et les clients particuliers, et les risques associés à l’implantation et aux opérations des établissements financiers ; la capacité d’obtention d’un financement pour mettre en œuvre les plans de développement du Groupe et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité significative compromettant les systèmes informatiques ou les systèmes de contrôle électronique équipant les véhicules du Groupe ; la capacité du Groupe à atteindre les bénéfices escomptés suite aux accords de joint-venture ; les perturbations découlant d’une instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés aux relations du Groupe avec ses employés, ses concessionnaires et ses fournisseurs ; une augmentation des coûts, une rupture d’approvisionnement ou une pénurie de matières premières ; le développement de relations avec la main d’œuvre et les partenaires sociaux, et l’évolution des lois applicables en matière de travail ; la fluctuation des taux de change, la modification des taux d’intérêt, les risques de crédit et autres risques liés au marché ; une instabilité politique ou sociale ; un séisme ou autre catastrophe naturelle ; le risque que les opérations du Groupe ne soient pas intégrées avec succès, et autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et le Groupe ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant le Groupe et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers du Groupe, sont inclus dans les rapports et dossiers de FCA déposés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission, (y compris la déclaration d’enregistrement sur le formulaire F-4 validée par la SEC le 20 novembre 2020) de l’AFM et de la CONSOB, et dans les dossiers déposés par PSA auprès de l’AMF.*